



MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 32

Juin 2019

Le mot du Maire

Chères habitantes et chers habitants de Moutier Rozeille,

Suite à une invitation adressée aux seules et seuls habitantes et habitants de notre commune, notre salle des fêtes a pu enfin être visitée. Votre retour, comme celui des associations de la commune, a été très positif, avec cependant des inquiétudes sur la capacité d'accueil, l'impact visuel et la fonctionnalité.

Pour le moment, notre salle n'est ouverte qu'aux associations de la commune. Des travaux mineurs ainsi que des problèmes de réception ne sont pas encore réglés. Ces travaux sont déjà budgétisés et pris en compte. Il nous faut maintenant le temps de nous approprier ce nouvel outil formidable pour la cohésion sociale. C'est la fréquentation et l'usage qui nous dicteront nos choix d'aménagements et d'équipements.

Alors, chères amies et chers amis du milieu associatif, je vous assure, si besoin, de mon attachement et de mon implication et vous demande d'être patients comme le sont les personnels de la commune qui « supportent », comme vous-mêmes, avec compréhension, les gênes forcément réciproques occasionnées par vos activités respectives.

Maintenant, parlons du devenir du patrimoine de la commune, immensément riche et qui ne demande qu'à être valorisé dans l'intérêt de notre territoire. Je ne parle pas du petit patrimoine déjà pris en compte (à raison d'un par an en moyenne) mais de notre église, du site des fouilles de Saint Hilaire, de la tour Catinaud et du site des gorges de La Rozeille. Ce patrimoine est inestimable pour le tourisme et pour les générations futures. Il n'est pas forcément coûteux car j'ai le sentiment d'une implication massive du milieu associatif, des habitantes et des habitants ainsi que des organismes officiels. À charge, pour la municipalité de construire dès cette année un dossier conséquent, regroupant l'ensemble de ces structures ou sites. Ensuite, ce sera l'élaboration d'un plan pluriannuel de mise en valeur avec les différents

partenaires, pour minimiser l'impact financier de la commune et aussi améliorer, si besoin, l'attrait de notre magnifique territoire.

En 2019, les investissements seront fortement réduits du fait du retard pris dans le chantier de notre salle des fêtes (bâtiment à vocation socioculturelle). En effet, une partie des subventions n'est versée qu'à la fin de la réalisation des travaux et le fonds de compensation de la TVA pour les travaux réalisés en 2019 ne sera récupérable qu'en 2020. Je vous rassure, le budget est en équilibre, mais nous ne pourrons pas aider notre communauté de communes (ou, par implication, les communes « centre ») car, comme je vous l'ai déjà indiqué, dans un précédent Moutier Rozeille infos, l'intégralité des charges de centralité ainsi que des charges de décentralité n'ont pas été prises en compte par la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Une très bonne nouvelle pour notre commune, c'est l'ouverture prochaine (fin septembre-début octobre) d'une maison médicale, en pleine nature avec un splendide panorama, en limite du bourg de Moutier Rozeille. Ce projet est porté par deux médecins généralistes : Anne-Odile de La Fortelle et Ludovic Le Moing. Ils ont tous les deux moins de 40 ans et se sont investis personnellement et financièrement dans la réalisation de ce projet, signe, j'en suis convaincu, de longévité. Bien évidemment, la commune a aidé, dans la mesure de ses moyens, et avec l'aide de l'Etat, à leur installation pour l'accès aux réseaux. Par contre, de grâce, évitez d'appeler en mairie pour avoir plus de renseignements, attendez l'ouverture !

Concernant l'installation de l'atelier de poules pondeuses, seul le maire a autorité pour délivrer le permis de construire. Bien évidemment, j'en ai fait part au conseil municipal qui, sans délibération, a approuvé ce projet. Ce dernier, après consultation des divers organismes, remplit toutes les conditions de faisabilité. L'interdire ou le valider expose le maire à une possibilité de recours au tribunal administratif. Je puis vous affirmer que tout a été fait en conformité avec la loi.

Une note positive, depuis mon premier mandat de maire en 2008, j'ai apprécié votre implication à toutes et à tous dans la vie quotidienne de la commune. Vous êtes toutes et tous des voisins vigilants et je vous en remercie. Quand les médias parlent d'incivilités, du manque de cohésion et de l'absence d'entraide, je puis vous affirmer, avec mon expérience, qu'à Moutier Rozeille, la solidarité et la vigilance existent encore. Merci à toutes et à tous !

Très cordialement,

*Votre Maire,
Jean Paul BURJADE*

Les travaux prévus pour l'année 2019

Certains travaux budgétisés en 2017 et 2018 restent à réaliser :

- La finalisation du chantier de notre salle des fêtes
- L'adaptation des postes de travail pour l'accessibilité
- La finalisation de l'aide à l'installation de professionnels de santé

Les autres investissements 2019 retenus (liste non exhaustive) concernent :

- L'aménagement paysager des abords de la salle des fêtes
- L'achat de panneaux pour la sécurité routière
- Le raccordement de la salle des fêtes au réseau téléphonique
- L'achat d'armoires fermant à clé pour la salle des fêtes
- L'achat de stores occultant pour la salle des fêtes
- L'acquisition d'une grappe pour le tracteur communal
- La réfection du chauffage bois d'un logement locatif
- La reliure des derniers registres d'état civil
- L'achat du module COMEDEC (dématérialisation de l'état civil)
- L'acquisition de nouvelles étagères pour notre salle d'archives
- L'achat de matériel électroménager pour la cantine
- Le renouvellement de mobilier de bureau
- Le changement des radiateurs de l'église...

Le coût total de ces autres travaux d'investissement ne pourra dépasser l'enveloppe inscrite au budget :

24 043 € 86 TTC

Conseil municipal du vendredi 15 février 2019

1) Renouvellement des contrats d'assurance statutaire pour 2019 :

Monsieur le maire précise au conseil municipal que les deux contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivent à échéance. Il propose de reconduire la proposition de la caisse nationale de prévoyance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

2) Transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » :

Considérant que la communauté de communes Creuse Grand Sud exerce la compétence d'assainissement non collectif à titre facultatif,

Considérant l'hétérogénéité des modes de gestion des compétences eau à l'échelle de l'intercommunalité,

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert des compétences « eau potable et assainissement » à la communauté de communes.

3) Groupement d'achat d'électricité pour la période 2020-2022 :

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, décide d'adhérer au groupement de commande des syndicats d'énergies de la région Nouvelle Aquitaine.

4) Contrat d'entretien de l'éclairage public communal :

La proposition de l'entreprise « Allez et Cie » est présentée par Monsieur le maire pour un montant forfaitaire de 3 516,00 HT par an pour la maintenance et le renouvellement des lampes. Ce contrat serait souscrit pour un an renouvelable. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5) Taxe communale d'aménagement en urbanisme :

Cette taxe de 1% avait été actée de plein droit lors de l'abrogation de notre plan d'occupation des sols et en l'absence de délibération pouvant porter ce montant jusqu'à 5%. Depuis le transfert de l'instruction des dossiers d'urbanisme au conseil départemental, ce dernier nous réclame une délibération dont la nécessité n'est pas avérée. Afin de ne pas retarder l'instruction des dossiers, le conseil municipal acte le maintien de la taxe communale d'aménagement à 1%.

6) Autorisation relative aux crédits anticipés pour 2019 :

Monsieur le maire est autorisé par l'unanimité du conseil à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conseil municipal du vendredi 15 mars 2019

1) Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs :

Après avoir rendu compte des chiffres, Monsieur le maire quitte la salle et laisse le soin à son premier adjoint de procéder au vote. Ces deux comptes sont adoptés à l'unanimité.

2) Projet de dérogation à une demande d'urbanisme :

Considérant que le pétitionnaire souhaite installer son entreprise sur ce village

Considérant que c'est aussi un nouvel habitant pour la commune

Considérant que le terrain n'a aucune vocation agricole

Considérant que pour notre commune le Village de Lachaud peut être considéré comme urbanisé

Considérant que le pétitionnaire prendra à sa charge les éventuels travaux d'extension des réseaux

Le conseil municipal, après échanges, demande à Monsieur le maire de procéder à une demande de dérogation.

3) Point sur la salle des fêtes :

Le procès-verbal de réception du 25 février 2019 montre clairement que quelques travaux restent à finaliser et que la réception du rez-de-jardin est compromise du fait de la détérioration du plâtre du plafond, suite à un défaut manifeste du carrelage.

Les travaux d'aménagement extérieur sont prévus du 18 au 22 mars 2019.

Après visite, le conseil municipal a pu constater l'avancement des travaux et envisage une inauguration avec les habitants le samedi 13 avril 2019.

4) Point sur le devenir des fouilles de Saint Hilaire et de la Tour Catinaud :

Avec le soutien de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), une proposition d'élaboration d'un projet global d'aménagement du site des fouilles archéologiques, de la tour Catinaud, de notre église, de la présentation du patrimoine mobilier et du site des gorges de la Rozeille pourrait être assuré par des étudiants niveau master 1, en DESIGN ECO-RESPONSABLE de La Souterraine.

Le coût pour la commune se limiterait au transport des étudiants et à leur alimentation le midi.

Ensuite, il faudra envisager cette mise en valeur sur plusieurs années avec le concours des diverses institutions (Etat, DRAC, Fondation du patrimoine, Associations, partenariat...)

MOUTIER-ROZEILLE

SITE ARCHÉOLOGIQUE DE SAINT-HILAIRE

Les lundis
24 juin
01 juillet
2019

Rendez-vous
à 14h sur place



Présentation du chantier
de fouilles

Inscription
FELLETIN PATRIMOINE
ENVIRONNEMENT



MOUTIER ROZEILLE en fête

Samedi 20 juillet 2019 :

14H00 : Concours de pétanque

18H30 : Messe patronale



#44880685

Dimanche 21 juillet 2019 :

09H00 : Départ randonnée 10km

13H00 : Repas champêtre

15H00 : Un spectacle inédit qui, du French Cancan à la danse contemporaine, en passant par les danses orientales, Sia (Afro/Africain), Claude François et le rock and roll, vont vous faire vibrer.



Cinq danseuses pour ces tableaux qui seront entrecoupés par de la variété française chantée par Lauriane et Didier.

En continu pendant la fête : attractions diverses, buvette, restauration, promenades en poney pour les enfants, structures gonflables...

Renseignements et réservations avant le 11 juillet au :

05 55 66 88 85 ou 05 55 66 84 19

Une organisation de l'Amicale de Moutier Rozeille

5) Point sur la maison médicale :

Le chantier de la maison médicale suit son cours. Monsieur le maire rappelle que c'est un chantier privé. Les porteurs du projet (deux jeunes médecins généralistes) ne souhaitent pas communiquer pour le moment. Le projet comporte trois cabinets médicaux et un cabinet pour une infirmière Asalée dans une première phase et deux ou trois cabinets supplémentaires dans une deuxième phase.

6) Contrat de maintenance à envisager :

Afin d'être en conformité avec les règles de sécurité qui nous lient maintenant à l'existence d'un ERP 4 (Etablissement recevant du public de quatrième catégorie) sur notre commune, il est impératif de procéder à divers contrôles annuels dans la nouvelle salle des fêtes :

- Installations électriques
- Installations gaz
- Installations sécurité incendie
- Défibrillateur....

7) Réparation du faîtage du clocher de l'église :

La commune avait été alertée par l'entreprise en charge de l'entretien des cloches de problème d'infiltration au niveau du clocher.

Un riverain disposant d'un drone nous a fourni une photo de l'état du faîtage du clocher.

Après échanges, le conseil municipal pense que sans être d'une priorité absolue, ces travaux doivent être chiffrés et programmés dans les années à venir.

8) Questions diverses :

Madame la présidente de l'association « Top Gym », aborde le devenir du club de Moutier Rozeille. Des réunions entre différents clubs ont abordé l'option de "mutualisation" ou de "fusion". Le club de Moutier-Rozeille est plutôt favorable à la mutualisation.

D'autre part, elle informe le conseil qu'avec la collaboration de l'Association "Santé, éducation et prévention sur les territoires Limousin" elle va proposer aux habitants des ateliers Nutrition en direction des Seniors (8 jeudis après-midi) qui auront lieu dans la nouvelle salle des fêtes.

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le dossier du poulailler de Lascaux a été validé par toutes les instances administratives.

Conseil municipal du vendredi 12 avril 2019

1) Affectation des résultats :

Monsieur le maire, après avoir proposé l'affectation des résultats, quitte la salle. Le premier adjoint, fait procéder aux votes. L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

2) Vote des taux d'imposition 2019 :

Le Maire propose, comme l'année précédente, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

3) Vote des subventions 2019 :

Monsieur le maire propose les subventions suivantes, suite aux divers courriers parvenus en mairie et dont il donne lecture. Après échange, sont retenus :

COMICE AGRICOLE : 221 € 00

COMITE DES FÊTES (Amicale de Moutier Rozeille) : 850 € 00

4) Vote des budgets 2019 :

Le maire souligne, comme chaque année, l'excellent travail de préparation fait par notre secrétaire de mairie.

Cette année, l'effort porte sur la finalisation du chantier de la salle des fêtes ainsi que sur l'étude du devenir des fouilles archéologiques, de la tour Catinaud et du site des gorges de la Rozeille.

Le maire donne lecture de la prévision budgétaire et la soumet à l'approbation du conseil.

Le budget principal 2019 s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 423 429 € et pour la section d'investissement à 559 053 €.

Le budget assainissement s'équilibre en exploitation à 19 996 € et en investissement à 19 137 €.

INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE EN 2019
24 043 € 86 TTC

LISTE DES EMPRUNTS

OPERATIONS	MONTANT	DURÉE	TAUX	ÉCHÉANCE ANNUELLE	FIN
Travaux AFAP et Voirie	185 000 €	15	2,85 %	15 327,99 €	2029
Réhabilitation de l'ancienne Poste	150 000 €	20	4 %	10 931,32 €	2026
Prêt Achat Maison Chemin Fontaines	55 000 €	15	3,42 %	4 702,56 €	2020
Prêt relais FCTVA	120 000 €	1	0,40 %	120 720,00 €	2019
Extension salle des fêtes	200 000 €	10	1,15 %	20 050,76 €	2028

ETAT DE LA DETTE	Fin 2007	Fin 2013	Fin 2018	Fin 2019 (estimation)
OPERATIONS	DETTES	DETTES	DETTES	DETTES
Travaux AFAP et Voirie	0,00 €	0,00 €	142 931,36 €	131 676,91 €
Murs Ecole et Cimetière	0,00 €	23 541,27 €	0,00 €	0,00 €
Réhabilitation de l'ancienne Poste	143 711,32 €	108 761,33 €	72 535,28 €	64 384,11 €
Prêt Achat Maison Chem.Fontaines	49 185,08 €	29 163,67 €	9 052,99 €	4 603,37 €
Achat Maison et Terrain	13 293,14 €	3 530,38 €	0,00 €	0,00 €
Travaux Mairie	16 301,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêt relais FCTVA	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	0,00 €
Extension salle des fêtes	0,00 €	0,00 €	190 536,04 €	171 444,31 €
TOTAL	222 491,02 €	164 996,65 €	435 055,67 €	372 108,70 €

5) Priorisation des travaux 2019 :

Monsieur le maire commente la nature des travaux pouvant être envisagés en 2019. Le conseil municipal procède à la priorisation pour un montant de 15 812, 38 €. La liste non exhaustive des travaux est précisée en page 3.

6) Tarification de la location de la salle des fêtes :

Monsieur le maire propose que la salle du bas soit strictement réservée aux associations de la commune et à un usage ponctuel de la mairie.

La salle du haut, après la levée des réserves, pourra être louée. Elle restera gratuite pour les associations de la commune et les associations ou organismes à but non lucratif.

Pour les particuliers, des tarifs différents seront proposés selon :

- que vous êtes habitants de la commune ou propriétaires d'une résidence secondaire, ou bien habitants hors commune ;
- que la location concerne la salle seule ou bien la salle avec cuisine ;
- la période et la durée de la location.

7) Participation à l'extension du réseau d'assainissement :

Monsieur le maire propose de limiter la participation de la commune à 30% du montant HT des travaux, plafonné à 10 000 € pour les années 2018 et 2019.

8) Attribution de compensation 2019 :

Pour des raisons diverses déjà évoquées en première page de ce bulletin, Monsieur le maire propose de conserver notre attribution de compensation dans son intégralité.

La vie de la commune

Depuis le dernier Moutier-Rozeille Infos, nous avons la joie de vous annoncer :

La naissance de Valentin JOUVIN le 16 mars 2019 au foyer de Jimmy et Marine, habitants des Bussières.

La naissance de Maëlys CHANSEAUD BONNAUD le 9 avril 2019 au foyer d'Antoine et Nadège, habitants de Lachaud.

La naissance de Juliette et Charlotte MAUME le 17 avril 2019 au foyer d'Anthony et Delphine, habitants du Montrobert.

La naissance d'Izïa BRUNIER le 27 mai 2019 au foyer de Romain et Audrey, habitants de Forest.

Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à toutes ces familles !

Visite de la salle des fêtes par les habitants

Une grande fête pour la salle des fêtes

La salle des fêtes ?

C'est la maison du peuple !

Elle vous appartient et c'est pourquoi, nous avons organisé cette avant-première avec les seuls habitants de la commune.

Votre participation massive et les commentaires du milieu associatif publiés dans le journal La Montagne me vont droit au cœur. Nous avons, avec le conseil municipal, pris la bonne décision.



Les associations de la commune

❖ Comité des fêtes de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

Activités à venir :

Samedi 20 et Dimanche 21 Juillet 2019 - Fête de Moutier Rozeille

Samedi 23 Novembre 2019 - Soirée « Choucroute »

Et aussi les mercredis « Loisirs » - A partir de 14H30

Mercredi 26 Juin 2019

Mercredi 23 Octobre 2019

Mercredi 11 Septembre 2019

Mercredi 13 Novembre 2019

Mercredi 25 Septembre 2019

Mercredi 27 Novembre 2019

Mercredi 09 Octobre 2019

Mercredi 11 Décembre 2019

❖ Rando nature :

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45

Activités à venir :

21 Juillet 2019 : Fête de Moutier Rozeille 10km- départ à 09h00 Place de L'Eglise

15 Septembre 2019 : Mérinchal 17km - départ 10h00 du stade (Pique-nique du sac)

20 Octobre 2019 : Saint Amand 11km - départ 14h00 Salle polyvalente

17 Novembre 2019 : Peyrat la Nonière 10km - départ 13h30 Place du monument

15 Décembre 2019 : Moutier Rozeille 10km - départ à 13h30 Place de l'église

❖ Topgym :

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

Les séances se déroulent de 18h30 à 19h30. Elles reprendront :

- pour la gym douce : à partir du jeudi 5 septembre 2019, avec Kévin ;

- pour le fitness : à partir du lundi 9 septembre 2019, avec François.

Samedi 22 Septembre : après-midi découverte (marche nordique, pound, postural)

❖ Acca :

Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAVAUD au 05 55 66 36 34

❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :

Contact : Le président, Monsieur Francis LEGROS au 05 55 67 16 24

Activités à venir :

29 Juin 2019 : La kermesse des écoles à Néoux, à partir de 15h00

Pour contacter votre maire

Sur rendez vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16

Par courriel : mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr>